



Frais d'agence, sans aide des l'agence un an plus tard?

Par **Struthers Katie**, le **05/01/2017** à **16:24**

Bonjour,

Je viens vers vous pour un petit conseil, concernant le frais d'agence d'immobiliers.

Nous avons visité une maison, il y a exacetement un an aujourd'hui, avec une agence, sans signer un bon de visite, car c'était en vente avec des autres agences aussi. Suite à cette visite j'ai fait un offre sur la maison, et je n'ai pas reçu une réponse du propriétaire. Apres un mois, l'agence m'a contacté pour me dire qu'il enlevait la maison du marché, car il n'a pas reçu de réponses du propriétaire.

En juin, suite à une conversation avec une voisine, qui connait le propriétaire, j'ai enfin eu contact avec lui directement, au téléphone et par mel. Mon offre était refusée. En décembre, il m'a recontacté pour me dire qu'il accepterait une offre de 15k de plus (notre limite plafond) Donc super, mais aujourd'hui il m'a envoyé un mail en disant qu'il y a un contrat/mandat signé avec l'agence qui m'a fait visité la maison en janvier, et nous devons payer les frais de l'agence qui sont de 5%.

Nous avons rien signé; l'agence nous a laissé tomber, et nous nous sommes débrouillés tout seul pour contacter le propriétaire. Est ce qu'il faut absolument payer ces frais?

Cordialement,

Katie

Par **Struthers Katie**, le **05/01/2017** à **16:47**

Merci pour votre réponse rapide.

Combien de temps dure cet mandat? Il y a plusieurs agences qui vendre cette maison. Et l'agence n'a pas nous mis en contact avec le vendeur, et nous n'avons rien signé. En plus c'était enlevé de leur site internet, après janvier, mais j'ai vu aujourd'hui elle est la à nouveau. Nous n'avons pas la moyenne, ni l'envie, de payer 15,000 euros à quelqu'un qui a rien fait pour nous aider.

Par **youris**, le **05/01/2017** à **17:50**

bonjour,
en confirmation de la réponse précédente de janus2fr qui est exacte, l'acquéreur n'est pas concerné par les clauses du mandat dont il est un tiers, il appartient au vendeur de vérifier qu'il peut vendre sans payer de commission à l'agence.
salutations

Par **Struthers Katie**, le **05/01/2017** à **18:55**

merci beaucoup pour votre réponses.